

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 337

présenté par
M. Bertrand et M. Robinet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« en vue de mener une réforme systémique pour instaurer un régime de retraite à points ou comptes notionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la quatrième mission confiée au Comité de pilotage des régimes de retraite et à en tirer toutes les conséquences quant à l'objet des réformes à venir.